



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée
Direction des sécurités

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile
Tél. : 02 51 36 71 92
Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le lun. 5 janvier 2026

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR NEIGE - VERGLAS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour risque de **neige et verglas**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le lundi 5 janvier 2026 à 18:00
Fin de phénomène prévue le mardi 6 janvier 2026 à 10:00

Qualification du phénomène :

Épisode neigeux suffisamment notable pour occasionner des difficultés de circulation.

Situation actuelle :

Dans une masse particulièrement froide, une perturbation progresse des côtes de Manche vers le sud et engendre des précipitations neigeuses significatives. À l'arrière, les températures chutent, contribuant à un regel généralisé en cours de nuit de lundi à mardi et en matinée de mardi. L'évènement n'a pas encore débuté.

Évolution prévue :

Une perturbation neigeuse pénètre en milieu d'après-midi sur la Loire-Atlantique et progresse vers la Vendée et le Maine-et-Loire en cours de soirée. Sous cette perturbation, 5 à 10 cm de neige sont généralement attendus avec des maximas autour de 15 cm possibles sur la Vendée. Les précipitations neigeuses concerneront également les littoraux. À l'arrière, les températures chutent (notamment en cours de nuit) avec des valeurs minimales comprises entre -4 et -6°C, engendrant un regel généralisé à partir de la nuit de lundi jusqu'à mardi matin.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le lundi 5 janvier 2026 à 18:00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et <https://vigilance.meteofrance.fr>

Conséquences possibles

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ;
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Maxime LECONTE